

# ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 207

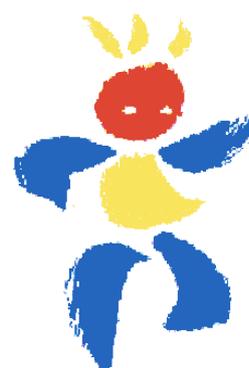
☐ mars 2010

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Rue des Écoles, 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Fax 04.66.49.15.09 Email: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)  
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 11.09.2009 Prix 2 €

## Mardi 23 mars Journée d'action intersyndicale



Les motifs du préavis de grève  
sont les suivants pour les enseignants des écoles :

- Emploi et carte scolaire** : exigence d'un autre budget qui permette de faire face aux besoins et à la transformation de l'école qui favorise la réussite de tous les élèves.
- Professionnalisation des AVS et réduction de la précarité.
- Développement de la maternelle, maintien et organisation des postes des RASED et des dispositifs spécialisés d'aides dans le cadre de la préparation de la rentrée 2010.
- Formation initiale et continue des enseignants des écoles, l'avenir des IUFM et le rôle des PEMF.
- Mise en place d'un dialogue social et respect des droits syndicaux.
- Défense des droits pour la retraite.
- Revalorisation du métier d'enseignant.

Carte scolaire  
rentrée 2010  
(voir pages 4 à 6)

Grève  
et manifestation  
mardi 23 mars  
CDEN  
jeudi 1er avril

### SOMMAIRE

- Agir Ensemble* : Appel commun national pour le 23 mars ; Pas de bébé à la consigne ; 8 mars 1910 - 2010 p. 2
- Éditorial* : Dans l'action le 23 mars ; Congrès départemental ; Réunions d'information syndicale ; Autorisation d'absence; Mouvement 2010 p. 3
- Dossier* : Carte scolaire 2010; tableaux; compte-rendu du CTPD p. 4 et 5
- Métier* : Carte scolaire (suite) déclaration FSU ; Lu au BO ; Appels à candidature p. 6
- Métier* : Gérer les conflits? ; Des propositions aux actes ; Assez de bricolages p. 7
- Agir Ensemble* : Se syndiquer ; En bref... p. 8

# Agir Ensemble



## Appel commun : Toutes et tous, mobilisons-nous le 23 mars

Face à la politique économique et sociale menée par le Gouvernement, en l'absence de réponses satisfaisantes apportées le 15 février par le Président de la République, le 23 mars sera une nouvelle fois l'occasion pour les salariés, du privé comme du public, d'affirmer que d'autres orientations sont nécessaires, justes et possibles. Ce jour-là, dans l'unité interprofessionnelle la plus large, la journée de grève et de manifestations rappellera aussi que, dans un contexte de crise, les services publics sont d'autant plus indispensables.

**Nos organisations syndicales de la Fonction publique appellent tous les personnels à se joindre à la mobilisation par la grève et les manifestations.**

Ensemble, mobilisons-nous notamment pour :

- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, et des créations de postes partout où cela s'avère nécessaire.
- La résorption de la précarité dans la Fonction publique.
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point

d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis plusieurs années.

- Une réforme des retraites prenant en compte l'ensemble des questions, tant pour le Code des pensions que pour le régime général, et notamment, le niveau des retraites, l'emploi, le financement, la pénibilité, la réduction des inégalités et visant à l'amélioration pour tous.
- Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail et mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles
- Des évolutions ayant pour but l'intérêt général et les besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire, ce qui implique le retrait de plusieurs dispositifs contraires à ces principes dans les trois versants de la Fonction publique.

Nos organisations syndicales exigent l'ouverture immédiate de véritables négociations. Elles appellent l'ensemble des personnels à se mobiliser massivement le 23 mars pour faire aboutir leurs revendications.

Paris le 23 février 2010

## Vendredi 12 mars

Au lendemain du CTPD Second degré du 11 mars qui va étudier la situation dans les collèges

### Action nationale dans l'Éducation

Grève dans le Second degré à l'appel des organisations :

SNCL-FAEN, SUD-Éducation, SN-FO-LC, CGT Educ'action, FSU (SNEP, SNES, SNUEP, SNUIPPegc) et SNALC-CSEN.

**Rassemblement à 11 heures devant l'Inspection académique, à Mende**, parents et enseignants du Premier degré (maternelles, élémentaires, spécialisés, maîtres formateurs...) sont appelés à rejoindre le rassemblement entre 12 heures et 14 heures.

## "Pas de bébés à la consigne"

Le collectif "Pas de bébés à la consigne", dont sont membres au niveau national le SNUipp, le SNU-CLIAS et la FSU, organise une nouvelle journée nationale de mobilisation le jeudi 11 mars.

Le tract d'appel est sur le site :

<http://www.pasdebebesalaconsigne.com/jeudi11mars.php>

Rappel carte pétition :

<http://www.pasdebebesalaconsigne.com/petition/?petition=3>

## 8 mars 1910-2010 100 ans de lutte des femmes

Des collectifs et des associations féministes organisent des manifestations et des rassemblements pour ce 8 mars. La FSU est signataire de ces appels.

Après beaucoup de victoires les femmes ont gagné une égalité de droit, mais les chiffres sont parlants :

- les salaires des femmes restent inférieurs de 24% à ceux des hommes,
- 80 % des travailleurs pauvres sont des femmes,
- 85 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes,
- les montants moyens de pensions de retraite des femmes n'atteignent que 57,2 % du montant moyen perçu par les hommes.

Les femmes assurent 70 % des tâches ménagères. Une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint. La dégradation du système de santé et la casse du service public auxquels nous assistons ne font que détériorer encore plus leur condition.

Pour :

- une politique de service public et d'accès aux soins, une maternité choisie (IVG et contraception).
- une politique active d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines (éducation, professionnel et social, service public de la petite enfance).

Une loi contre les violences est en cours de discussion, cependant, il faut mettre l'accent sur la prévention dès le plus jeune âge et refuser le tout répressif qui a montré son inefficacité.

Pour en savoir plus :

[www.collectifdroitsdesfemmes.org](http://www.collectifdroitsdesfemmes.org)  
[www.mmf-france.fr](http://www.mmf-france.fr)

## Dans l'action le 23 mars

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à se mettre en grève le 23 mars.

Emploi, salaires, retraites, fiscalité plus juste et politique publique : ces exigences communes aux salariés du public comme du privé sont présentes à tous les niveaux du système éducatif.

De la maternelle au CM2, en passant par les RASED ou la direction d'école, en zone rurale ou en ZEP, la préparation de la rentrée 2010 s'effectue avec moins de moyens, une politique éducative appauvrie qui résulte du non-remplacement d'un enseignant sur deux partant en retraite et des réformes, particulièrement celle de la formation de maîtres.

Le SNUipp Lozère appelle les enseignants des écoles avec les parents, les élus et tous les amis de l'école, à multiplier les actions dans le cadre des opérations de carte scolaire et à participer à la journée du 23 mars. Il est nécessaire de rompre avec le dogme de la réduction de la dépense publique et au contraire d'enrichir l'école publique en offrant la possibilité de scolariser davantage d'enfants en maternelle, de pouvoir travailler avec de petits groupes d'élèves, de développer la formation des enseignants et de tenir compte de la hausse des effectifs.

La revalorisation et la reconnaissance du métier d'enseignant annoncée par le Président de la République restent lettre morte.

En matière de retraites, les enseignants des écoles devront-ils poursuivre leur activité jusqu'à l'âge de 67 ans pour bénéficier d'une pension à taux plein ? Le financement des régimes de retraites ne peut pas s'effectuer en repoussant sans cesse l'âge de départ. D'autres solutions de financement sont nécessaires.

Emploi, salaires, retraites, éducation : la qualité de l'école et la réussite de tous les élèves sont en jeu.

**Tous Ensemble le 23 mars !**

Mende le 4 mars 2010

### Congrès départemental

Le congrès départemental du SNUipp se tiendra le **mercredi 19 et jeudi 20 mai** au centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges. Tous les adhérents sont invités à participer aux travaux de leur instance syndicale.

Une autorisation d'absence est à demander par la voie hiérarchique.

Elle est de droit.

Réservez dès à présent ces dates.

Le syndicat est notre outil, Ensemble, rendons-le encore plus fort.

### Services publics

Le **SNUipp-FSU** a diffusé, notamment au Comité départemental de défense et de développement des **services publics**, la carte des communes sans école publique en Lozère.

### Réunions

#### d'information syndicale

**mercredi 7 avril**

de 9 heures à 12 heures.

- Mende** (salle de la Chicanette)
- Florac** (groupe scolaire élémentaire)
- Saint Chély d'Apcher** (groupe scolaire élémentaire)

#### Ordre du jour :

- Mouvement départemental, déroulement et modalités nouvelles.
- Carte scolaire, CDEN du 1er avril.
- IUFM, Formation des maîtres et organisation pour la rentrée prochaine
- Bilan des actions et poursuite ; services publics et retraites.
- Questions diverses.

### Mouvement 2010

La nouvelle circulaire du mouvement est consultable sur le site de l'Inspection académique depuis le 5 mars.

Le SNUipp conseille vivement aux enseignants qui souhaitent participer au mouvement de bien en prendre connaissance.

Les délégués du personnel se tiennent bien entendu à la disposition de tous pour répondre à d'éventuelles interrogations.

Un temps de discussion à ce sujet est prévu lors des réunions d'information syndicale, mercredi 7 avril (voir ci-dessus).

### Ecoles "alertées" par l'administration en prévision de la Carte scolaire

Écoles	Effectif Préélém.	Effectif élément.	Total hors 2 ans	Total avec 2 ans	Nombre de classes	E/C hors 2 ans	E/C avec 2 ans
Florac élémentaire		143	143		8		17,9
<b>Florac maternelle</b>	<b>84</b>		<b>72</b>	<b>84</b>	<b>5</b>	<b>14,4</b>	<b>16,8</b>
St Etienne du Valdonn.	25	49	74	77	5	14,8	15,4
<b>Aumont Aubrac</b>	<b>32</b>	<b>41</b>	<b>73</b>	<b>88</b>	<b>4</b>	<b>18,3</b>	<b>22</b>
Chambon Le Château	13	29	42	48	4	10,5	12
Le Collet de Dèze	16	32	48	50	4	12	12,5
Le Pont de Montvert	25	30	55	58	4	13,8	14,5
<b>Mende Fontanilles él.</b>		<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Mende Fontanilles mat.	48		48	54	4	12	13,5
RPI Sainte Croix V. Fse	18	33	51	53	4	12,8	13,3
Saint Alban	12	32	44	46	4	11	11,5
Villefort	20	33	53	58	4	13,3	14,5
Balsièges	10	24	34	35	3	11,3	11,7
Chirac	16	15	31	37	3	10,3	12,3
<b>La Bastide Puylaurent</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>8,7</b>	<b>10,3</b>
<b>Mende Chabrits</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>10,7</b>
<b>St Etienne Vallée Fse</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>10,3</b>	<b>11,3</b>
Saint Germain du Teil	14	17	31	36	3	10,3	12
Barre des Cévennes	7	11	18	19	2	9	9,5
Grandrieu	8	11	19	20	2	9,5	10
Laubert	8	13	21	23	2	10,5	11,5
Le Buisson	7	13	20	22	2	10	11
Le Rozier	8	10	18	18	2	9	9
Les Monts Verts	4	10	14	15	2	7	7,5
Malbouzon	5	11	16	16	2	8	8
Moissac Saint Roman	7	15	22	23	2	11	11,5
Prévenchères	6	14	20	21	2	10	10,5
<b>Prunières</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>8,5</b>
RPI Lachamp/Servières	6	12	18	19	2	9	9,5
St Frézal de Ventalon	5	12	17	18	2	8,5	9
St Martin de Lansuscle	6	14	20	20	2	10	10
St Michel de Dèze	4	16	20	22	2	10	11
St Privat de Vallongue	7	18	25	25	2	12,5	12,5
Altier	2	6	8	9	1	8	9
Les Bondons	1	4	5	6	1	5	6
Rousses	3	7	10	10	1	10	10
<b>Vébron</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>26</b>

Les lignes en caractères gras concernent les écoles "retenues" par l'administration pour une mesure de carte scolaire (ouverture ou fermeture).

### Compte-rendu du

Au vu des documents préparatoires, les délégués du SNUipp-FSU ont fait une déclaration (voir en page 6).

#### Mesures arrêtées

par l'administration et qui seront proposées au CDEN (prévu le 1er avril)

#### Ouvertures :

- 5e classe à Aumont
- 2e classe à Vébron

Refus d'ouverture à Chanac et au Chastel Nouvel.

#### Fermetures :

- 5e classe maternelle Florac
- 4e classe élémentaire Fontanilles Mende
- 3e classe La Bastide Puylaurent
- 3e classe Chabrits
- 3e classe Saint Etienne Vallée Française
- 2e classe Prunières

Les délégués du personnel sont intervenus pour défendre la situation de chacune de ces écoles et s'opposer aux fermetures.

Ils ont dénoncé les restrictions budgétaires et la réforme de la formation des maîtres qui sont cause de ces mesures.

#### Autres mesures

#### Ouvertures :

- 0,5 EMALA Florac
- 1 TRBD Florac élémentaire
- 1 TRBD Groupe Scolaire élémentaire Mende
- 0,5 itinérant allemand Mende

#### Fermetures :

- 0,5 TRZIL Florac maternelle
- 1 TRZIL Sainte Enimie
- 1 TRZIL Langogne maternelle
- 1 itinérant anglais Florac
- 0,5 itinérant anglais Mende

#### Nouveaux fléchages de postes

- Anglais : Meyrueis, Florac élémentaire, Sainte Croix Vallée Française, Mende Groupe scolaire (décharge de direction), Vébron (poste d'adjoint).
- Occitan : TRBD groupe scolaire Mende.

## CTPD du 3 mars

Les délégués du personnel de la FSU se sont opposés aux fermetures ainsi qu'aux nouveaux fléchages. Le SNUipp a rappelé son opposition aux fléchages qui perturbent gravement le mouvement dans notre département où le nombre de postes proposés est très réduit. D'autant que l'administration avait toujours indiqué qu'elle procéderait dorénavant à des "défléchages" : les enseignants sortants de l'IUFM étant tous habilités à enseigner une langue ! La FSU a signalé qu'elle appelait les enseignants

## 108 communes sans école publique !

Sur les 185 communes de Lozère, 108 n'ont plus d'école publique sur leur territoire. Alors que la population est en cours d'augmentation, l'absence du service public constitue un handicap pour le développement des communes rurales.

ALBARET LE COMTAL	GATUZIERES	STE EULALIE
ALLENC	GRANDVALS	ST FLOUR DE MERC.
ARZENC D'APCHER	GREZES	ST FREZAL D'ALBUGES
ARZENC DE RANDON	LES HERMAUX	ST GAL
AUROUX	JAVOLS	STE HELENE
BASSURELS	JULIANGES	ST HILAIRE DE LAVIT
BELVEZET	LAJO	ST JEAN LA FOUILLOUS
LES BESSONS	LES LAUBIES	ST JUERY
BLAVIGNAC	LAVAL ATGER	ST JULIEN D'ARPAON
LE BORN	LAVAL DU TARN	ST JULIEN DES POINTS
BRENOUX	LA MALENE	ST JULIEN DU TOURN.
BRION	LE MALZIEU FORAIN	ST LAURENT DE TREV.
CANILHAC	MARCHASTEL	ST LAURENT DE VEYR.
CASSAGNAS	MAS D'ORCIERES	ST LEGER DE PEYRE
CHADENET	MAS ST CHELY	ST LEGER DU MALZIEU
CHASSERADES	LE MOLEZON	ST MAURICE DE VENT.
CHASTANIER	MONTBEL	ST PAUL LE FROID
CHATEAUNEUF DE R.	MONTBRUN	ST PIERRE DE NOGAR.
CHAUCHAILLES	NAUSSAC	ST PIERRE DES TRIP.
CHAUDEYRAC	NOALHAC	ST PIERRE LE VIEUX
CHAULHAC	PALHERS	ST PRIVAT DU FAU
LA CHAZE DE PEYRE	LA PANOUSE	ST ROME DE DOLAN
CHEYLARD L'EVEQUE	PELOUSE	ST SATURNIN
COCURES	PIERREFICHE	ST SAUVEUR DE GIN.
CUBIERES	LE POMPIDOU	ST SYMPHORIEN
CUBIERTTES	POURCHARESSES	LA SALLE PRUNET
CULTURES	PRINSUEJOLS	LES SALCES
ESCLANEDES	QUEZAC	SERVERTTE
ESTABLES	RECOULES D'AUBRAC	SERVIERES
LA FAGE MONTIVERN <sup>X</sup>	RECOULES DE FUMAS	TERMES
LA FAGE ST JULIEN	LERECOUX	LA TIEULE
LE FAU DE PEYRE	RIBENNES	TRELANS
FONTANES	ST ANDEOL DE CLERG.	LES VIGNES
FONTANS	ST ANDRE DE LANCIZE	LA VILLEDIEU
FRAYSSINET DE FOUR	ST BONNET DE CHIRAC	
FRAYSSINET DE LOZER	ST BONNET DE MONT <sup>X</sup> .	
GABRIAS	ST DENIS EN MARGER.	

près de 60 % !

## Défendre l'école maternelle rurale

La priorité au maintien de l'école maternelle rurale est gravement compromise par les mesures envisagées. La suppression de la classe maternelle de Prunières sonne le glas de cette école alors que les effectifs ne justifient en aucun cas la mesure prise. Pour les écoles à deux classes, au-delà de 14 élèves, le maintien de la classe maternelle était acquis en Lozère. L'application de cette nouvelle norme qui va dans le sens de la suppression de l'école maternelle au profit d'autres types

d'accueil doit mobiliser toutes nos forces. Demain les écoles à 3, 4 classes puis toutes les écoles seront concernées. On ne remplace qu'un départ en retraite sur deux. Les RASED ont été mis à contribution l'an passé ; les PE2 disparaissent et avec eux, les emplois de décharge de direction et déjà se profilent les nouveaux "réservoirs" de postes : l'école maternelle, les maîtres-formateurs, l'enseignement spécialisé...  
**Il faut arrêter ça : tous en grève le 23 !**

à participer massivement à la journée d'action interprofessionnelle du 23 mars ainsi qu'à celle du 12 mars pour les enseignants du Second degré.

### État des postes implantés

Années scolaires	1991-92	2008-09	2009-10
Postes adjoints (mat. et élém.)	302	205,5	206,5
Direction		89	89
C.L.I.N.	1	0,5	0,5
Décharges de direction	4	6,75	6,5
Classes annexes et application	9	9	8
Décharges annexe et application	4	3,25	3
Titulaires Remplaçants BD	11	17,75	18
Titulaires Remplaçants ZIL	38	25,5	25,5
Conseillers pédagogiques	12	12	13
Animation informatique		3	3
Classes nature	45	3	2
Fonctions péd. exceptionnelles Anim-soutien, PNC+CLEMI...		1	1,25
Itinérants langues	0	2	1,5
EMALA	4	2,5	2,5
MGEN		1	1
Œuvres : OCCE	5,5	0,5	0
Décharges Syndicales		2,75	2,75
CLIS	5	5	5
CLAD		0,5	1
RASED E		5	2
RASED G	17	6	6
Psychologues scolaires		3	3
CDES ; Référénts PPS. MDPH	1	4	3,5
Adjoints spécialisés hors MEN	28	15,5	15
Direction école spécialisée		4	3
Direct. spéc. moins de 3 classes	7	3	4
Décharges Dir. Établ. spécialisé	3	1	1
<b>TOTAL emplois 1er degré</b>	<b>486</b>	<b>432</b>	<b>427,50</b>

## Carte scolaire (suite)

### déclaration de la FSU au CTPD du 3 mars

La RGPP, avec comme corollaire les suppressions massives d'emplois, constitue une forme de violence faite à l'École, tout comme le refus du ministère de donner les moyens humains nécessaires aux établissements les plus sujets à la violence importée au sein de l'École

L'analyse des évolutions sur les trois dernières décennies traduit autre chose qu'une simple politique d'austérité dictée par la conjoncture.

On assiste en fait à un abandon de la priorité à l'Éducation.

La "dépendance nationale consacrée à l'éducation", par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB), est revenue à son niveau de 1981 ! Elle ne représentait plus, au seuil de la crise, en 2008, que 6,6% du PIB après avoir atteint 7,5% au milieu des années 1990.

La dépense consacrée à l'Éducation a baissé de près de 15% en 15 ans.

En Lozère, cette politique a des conséquences dramatiques sur le tissu scolaire.

Si la spécificité du département : espace, géographie et faible population, avait fait l'objet d'un consensus qui a préservé pendant quelques années l'École maternelle et primaire lozérienne, il n'en est plus de même aujourd'hui.

Les retombées de la RGPP font que l'an dernier, dans le premier degré, ce sont 4,5 emplois qui ont disparu. Cette année, ce sont 8,5 postes qui sont menacés alors même qu'il y a une hausse des effectifs (plus 57 élèves) ! Huit et demi car deux emplois sont supprimés mais aussi 3,5 disparaissent avec la suppression des PE2 et enfin trois autres pour permettre les trois créations de postes nécessaires à Aumont, Vébron et Chanac.

Le milieu rural lozérien est redevenu un réservoir à siphonner alors qu'il est déjà à l'étiage !

C'est non seulement la qualité de l'enseignement qui est ainsi remise en question mais aussi la pérennité du tissu scolaire en milieu rural et donc la vie dans notre département.

La scolarisation des tout-petits en maternelle, l'aide aux élèves en

grande difficulté scolaire par les RASED, le remplacement des maîtres absents, l'accompagnement des élèves en situation de handicap (par des personnels avec des contrats précaires et sans une formation à la hauteur des responsabilités qui leur sont confiées) mais aussi la formation initiale et continue des professeurs des écoles, tout est touché avec comme objectif non pas un investissement qualitatif dans l'Éducation ni même le maintien du service public dû à la population, mais la recherche idéologique d'économies budgétaires.

À côté de cela, on assiste, dans l'Éducation comme ailleurs, à des "coups médiatiques" destinés à occulter la réalité.

Si les crédits consacrés aux Écoles Numériques Rurales sont des investissements nécessaires et porteurs d'avenir, ils ne peuvent pas se faire au détriment de tout le reste. À quoi servira le tableau numérique dans les écoles fermées d'un milieu rural désertifié par l'application de politiques dites "libérales" déshumanisées ?

De plus, le projet de formation des maîtres, plaçant des fonctionnaires stagiaires en situation de responsabilité de classe dès le mois de novembre, réduit très fortement la formation professionnelle et didactique jusqu'alors donnée par l'IUFM.

Cela va mettre à mal l'entrée dans le métier. Cette réforme, que nous refusons en l'état, porte préjudice non seulement à la qualité de l'enseignement (*Enseigner est un métier qui s'apprend*) mais aussi au maintien de l'offre de formation en milieu rural : l'avenir du site IUFM mendois reste posé.

Dans ce contexte, la FSU appelle à une mobilisation, pour le Second degré, le 12 mars. Dans l'unité, avec les familles, les élus et la population, elle appelle aussi pour le Premier degré, à une journée d'action le 23 mars pour défendre une école de qualité et revendiquer un investissement de l'État à la hauteur de l'enjeu.

## Lu au B.O.

### n° 6 du 11 février 2010

- ☐ Séjours professionnels à l'étranger : Programme "Jules Verne", année scolaire 2010-2011.
- ☐ Diplôme : Liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'État de psychologie scolaire à la session de juin-juillet 2009.
- ☐ Vacance de postes : Directeur du CDDP de Meurthe-et-Moselle et directeur du CRDP de l'académie d'Amiens.

### n° 7 du 18 février 2010

- ☐ Vacance de poste : Directeur du CDDP de l'Aube.

### n° 8 du 25 février 2010

- ☐ Mouvement : Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte - rentrée scolaire 2010.

## Autorisation d'absence

*Rappel* : Pour sortir du département, il faut en faire la demande, à l'IA s/c de l'EN dans un délai de 15 jours avant la date sollicitée, sauf cas d'urgence.

## Appel à candidature

Le poste de Délégué départemental UFOLEP auprès de la Ligue de l'Enseignement est vacant à compter de la rentrée scolaire 2010. Les enseignants intéressés peuvent prendre contact avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Lozère (La Chicanette, rue des écoles à Mende – Tél. 04 66 49 00 30) et doivent adresser une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae directement à l'Inspection Académique de la Lozère – DRHE – rue de Chanteronne - 48000 MENDE, **avant le 19 mars 2010.**

Les candidats sont convoqués ultérieurement devant une commission d'entretien. Le détachement intervient dans les conditions prévues par le décret 85-986 du 16 septembre 1985 modifié.

*Plus de renseignements sur le site internet de l'IA 48.*

## Comment gérer les conflits ?

**Mercredi 31 Mars**

**14 h, à l'IUFM de MENDE**

Dans le cadre **du réseau P.A.S.**

(Prévention Aide et Suivi),

une conférence "**Comment gérer les conflits ?**", suivie de groupes de discussion, vous est proposée.

Elle sera animée par Daniel FAVRE, *enseignant chercheur à Montpellier.*

En février 2009, la **MGEN** et l'**Inspection académique** ont signé une convention conduisant à la mise en place du réseau P.A.S.

Dans ce cadre, des actions de prévention et de santé au travail sont proposées à tous les personnels de l'Éducation nationale, enseignants ou non, titulaires ou non, en activité ou non, adhérents MGEN ou non.

## Passer des propositions aux actes

Au terme d'un travail d'une ampleur et d'une qualité qu'il faut saluer, la mission conduite par Jean-Michel Fourgous dégage 12 priorités avec 70 mesures concrètes pour "**réussir l'école numérique en 2012**".

Le SNUipp, auditionné par la mission avait mis en avant trois axes :

- ☐ la disponibilité des enseignants des écoles pour que chaque élève développe une culture numérique, ainsi que l'a montré le succès du plan "Écoles numériques rurales",
- ☐ l'importance d'une formation initiale et continue,
- ☐ le développement de l'équipement des écoles en matériel et en accès au haut débit partout.

Le rapport de la mission met en avant le retard pris dans l'intégration des TICE dans l'enseignement.

Pour mémoire, la France est au 8e rang pour l'équipement informatique des établissements scolaires en Europe, et au 24e sur 27 pour les usages en classe. Le rapport propose qu'un énorme effort soit consenti pour mettre le système éducatif français réellement en phase avec les besoins et les attentes dans ce domaine.

La mission, qui a auditionné un grand nombre d'acteurs, a le mérite de pointer de manière très précise aussi bien des aspects matériels (connecter et équiper les écoles), que des conditions indispensables (former les enseignants).

Pour les rapporteurs, des mesures en faveur de l'usage du numérique à l'école seraient profitables pour l'apprentissage des langues ou celui des sciences expérimentales,

le développement de la créativité, de la confiance en soi et de l'autonomie, et plus largement, favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire.

Pour le SNUipp, ce rapport appelle des mesures d'urgence de la part du ministère de l'Éducation Nationale. Le SNUipp rappelle qu'il demande depuis plusieurs années l'élaboration d'un référentiel national d'équipement des écoles pour rendre plus efficaces les dotations et réduire les inégalités entre les écoles grâce à une péréquation des financements. Il propose que soit rapidement mis en place un groupe de travail associant Éducation nationale, les représentants des collectivités territoriales et les enseignants pour que les propositions de ce rapport se transforment en actions concrètes.

Le SNUipp, comme il l'a fait auprès de la mission Fourgous, est disponible pour y participer.

Il formule plusieurs pistes de travail :

- ☐ La mise en place d'un référentiel national de formation aux usages TICE qui déclinerait un contenu de formation et des modalités d'accompagnement des enseignants.
- ☐ L'élaboration d'une convention état-communes pour définir la hauteur des financements destinés à l'achat du matériel mais aussi clarifier les responsabilités pour l'entretien et la maintenance.
- ☐ La création d'un observatoire de l'équipement et des pratiques numériques pédagogiques dans les écoles (reprise de la mesure 58).

La balle est dans le camp du ministre.

## Assez de bricolages irresponsables !

Face à la pénurie de remplaçants liée aux insuffisances des recrutements et aux suppressions de postes, le ministère de l'Éducation nationale cherche, après l'appel aux retraités ou aux AVS ces deux dernières années, à recourir aux étudiants pour faire face aux besoins de remplacements dans les écoles de certains départements (Seine-Saint-Denis par exemple).

Cette annonce montre la méconnaissance du ministre du métier de professeur des écoles et son mépris pour le professionnalisme des enseignants.

Remplacer au pied levé un enseignant dans une classe maternelle ou élémentaire ne s'improvise pas.

La réussite des élèves ne peut s'accommoder de bricolages aussi irresponsables !

D'autre part, le ministre prétend cacher le manque d'enseignants en offrant aux étudiants se destinant au métier d'enseignant l'occasion de se former sur le terrain !

C'est sans doute la pire des méthodes de formation : sans préparation, sans connaissance préalable de la classe, sans réflexion postérieure au stage, sans bénéficier de l'expérience de l'IUFM. C'est faire fi des conditions indispensables pour qu'un stage soit formateur.

Les stages en responsabilité, tels qu'ils sont actuellement organisés pour les PE2 par l'IUFM, font partie du dispositif de formation des enseignants, et s'inscrivent dans une progression (stage d'observation, de pratique accompagnée,...).

Ils sont préparés, accompagnés, suivis par des formateurs et font faire l'objet de bilans, d'analyses, d'évaluations.

Rien n'est pire, pour les élèves comme pour les futurs enseignants, que les situations d'échec que propose le ministre.

Le SNUipp dénonce vigoureusement cette utilisation d'étudiants comme moyen de remplacement. Il demande au ministre de faire cesser ce dispositif.

Il demande la création de postes nécessaires pour répondre à ces besoins de remplacements et soutient les enseignants de Seine-Saint-Denis en grève jeudi 18 pour ces raisons.

# Agir Ensemble

**La force de notre profession  
c'est son Syndicat, c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

É H E L O N S	INSTITUTEURS					PROFESSEURS DES ÉCOLES						P.E.G.C.						
	A D J O I N T	DIRECTION			S P É - I U F M	Dir. Spé 1 à 4 Cl.	A D J O I N T	DIRECTION				S P É - I M F	H O R S C L	C L · N O R M.	H O R S C L	C L · E X C		
		1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.				10 Cl. et +	S E G P A	1 Cl.	2 à 4 Cl.						5 à 9 Cl.	10 Cl. et +
11e	142	143	146	150	146	178	179	183	187	190	192	180	151					
10e	130	131	134	138	134	165	166	170	174	177	179	168	139					
9e	118	119	122	127	122	152	153	156	161	164	166	154	132					
8e	112	113	116	120	116	143	144	147	151	154	156	144	123					
7e	Retraités: pension < 1400€ 84 € pension > 1400€ 91 €					133	134	137	141	144	146	136	214	117				
6e	AVS, Adjt d'éducation, EVS : 46 €					123	123	127	134	137		130	202		177			
5e	Disponibilité, Congé parental : 46 €					115	116	119	123	127			190		165			
4e	Congé de formation :					110	111	114	118	121			176		151	201		
3e	80 % de la cotisation					105	106	109	113	116			166		139	189		
2e	et selon le temps partiel :					PE1 IUFM et LC sans poste : Gratuit								154		132	177	
1er	50 %, 75%... de la cotisation.					PE2 IUFM et LC en poste : 81 €								136		123	165	

**Attention ! 66 % de la cotisation syndicale sont déduits du montant de l'impôt.**

## BULLETIN D'ADHESION 2009-2010

au SNUipp - FSU, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

**Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

**Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :**

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats Rue des Écoles 48000 MENDE.**

En bref...

## Laïcité

Conférence-débat  
**MAIF** et **OLL** avec  
**Henri PENA-RUIZ**  
**Judi 18 mars**  
18 h Théâtre municipal  
**MENDE**

## Contre le racisme

Les visuels de la  
semaine d'éducation  
**contre le racisme**  
sont téléchargeables  
sur <http://intra.snuipp.fr/spip.php?article683>

Des sites à consulter :  
<http://www.10000voixpourlaformation.org/>

Appel pour le 12 mars  
<http://www.snse.edu/Appel-a-la-greve-le-12-mars.html>

et toujours,

[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)  
et [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



**SNUipp**

**SNUipp 48 (FSU)**

Commission paritaire de presse  
N° 0407 S 06095  
Imprimé par nos soins  
Prix : 2 €  
**ISSN 1244.0701**

Ce bulletin  
vous a été envoyé grâce  
au fichier informatique  
du SNUipp 48.  
Conformément à la loi  
du 8.01.78, vous pouvez  
avoir accès ou faire  
effacer les informations  
vous concernant  
en vous adressant  
au SNUipp 48 .  
**Publication mensuelle**